

## MAIRIE DE VERSONNEX

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE****Du 02 Octobre 2017 à 20 heures 30 en MAIRIE**

**PRESENTS** : J. DUBOUT - E. MARTIN - P. HEIDELBERGER - F. PERRET - S. FILOCHE - (Adjoints) - A. LECLERE - JM. CHARREAU - JM. JOANNES - N. BLOUQUY - E. HEDRICH - R. PERRET – G. SCHWINTE - R. MERLEAU - D. DEVIS COURT - B. BOULAGNON

**ABSENTS EXCUSES** : C. CAMPO (procuration à A. LECLERE) - G. ROUMET - P. CURCIO - C. LATHOUD

**1 - Nomination du secrétaire de séance.**

B. BOULAGNON est nommée secrétaire de séance

**2- Approbation du procès-verbal du 04 septembre 2017**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

**3 – Installation de Monsieur G. SCHWINTE Gérard**

Le maire souhaite la bienvenue à G. SCHWINTE, conseiller installé en remplacement de B.DE BENOIST, démissionnaire.

G. SCHWINTE souhaite intégrer les commissions urbanisme – environnement – information communication informatique.

**4 – Décision Modificative n° 2 du Budget Communal 2017**

Suite à la commission finances qui s'est tenue le 26/09/2017, le maire demande au conseil de l'autoriser les inscriptions budgétaires suivantes :

Article	Intitulé	FONCTIONNEMENT - explications	DEPENSES	RECETTES
70876	Par le GFP de rattachement	BP : 0€ Versement par la CCPG de la collecte sauvage des déchets		3 276,00
73112	Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises	BP : 5 418 €. Maintenant reprise de compétences par la CCPG. Cette cotisation sera versée sur l'article 73211		-5 418,00
73114	IFER	BP : 4 907 €. Même impact que ci-dessus		-4 907,00
7318	Autres impôts locaux ou assimilés	BP : 0€ Rôles supplémentaires		4 829,00
73211	Attributions de compensation	BP : 0 € Nouvel article (CCPG) pour les sommes perçues concernant les entreprises avant au 73112 et 73114		17 320,00
7381	Taxes additionnelles aux droits de mutation	BP : 20 000 €. Notifié = 31 260 €		11 260,00
74835	Etat-Allocations compensatrices TH	BP : 10 711 €. Notifié 19 770 €		9 059,00
7788	Produits exceptionnels divers	BP : 0 € Remboursement sinistre agospace		9 496,00
60613	Chauffage urbain	BP : 20 000 € (auparavant les plaquettes forestières étaient mandatées à l'article 60621) Réalisé 20 692.11 €	3 000,00	
6067	Fournitures scolaires	Budget Ecole Elémentaire de 6 000 €. Budget exceptionnel de 848 € pour un changement complet de manuels et paiement de factures non reçues sur 2016 de 511 €	1 359,00	
739223	FPIC	BP : 25 702 €. Notifié = 28 812 €	3 110,00	
615221	Entretien de bâtiments Publics	BP : 40 000.00 €. Réalisé : 11295.93 € Changement de volets roulants écoles pour 9 330 € et pour l'équilibre des recettes supplémentaires	20 000,00	
615231	Entretien de voiries	BP : 36 300.00 €. Réalisé : 11214.86 € Pour équilibre recettes supplémentaires	7 446,00	
6218	Autre personnel extérieur	Dépenses agence Intérim pour remplacement agent en maladie.	10 000,00	
	TOTAL		<b>44 915,00</b>	<b>44 915,00</b>

		INVESTISSEMENT-explications	DEPENSES	RECETTES
1321	Subvention de l'Etat et des Etablissements nationaux	Subvention accordée au titre de la DETR (dotation d'équipement des Territoires Ruraux) par l'Etat pour le terrain multisports		20 000,00
1322	Subvention de la Région	Notification d'une subvention pour la Maison Médicale		200 000,00
10222	Fonds de compensation de la TVA	BP : 46 447 €. Notifié : 43 280 €. Les dépenses liées à la maison médicale sont exclues du FCTVA		-3 167,00
1641	Emprunts	Le propriétaire de la Pharmacie ne veut plus vendre. On doit enlever cet emprunt qui était en RAR		-200 000,00
2113-214	Terrains aménagés autres que voiries	On rétablit le bon article budgétaire pour le terrain multisports	-580 611,00	
2312-214	Aménagements et agencements de terrains	On rétablit le bon article budgétaire pour le terrain multisports	580 611,00	
1641	Emprunts	Cette fois, on inscrit l'emprunt lié à l'achat des 2 maisons de Bois Brillon pour moitié		225 000,00
2132	Immeuble de rapport	On enlève les 200000 € qu'on avait inscrit pour l'achat de la pharmacie.	-200 000,00	
2132	Immeuble de rapport	Cette fois, on inscrit l'achat pour la 2ème moitié des villas du Bois Brillon avec un plus pour les frais de notaire	250 000,00	
2188	Autres immo. Corporelles	BP : 17 632.00 € Réalisé : 11 151.29 € Achat de Vaporetto, thermos EM, chariot de transport, en projet achat jeu aux Genevriers, visiophones Ecoles (plan Vigipirate)	38 000,00	
2313-213	Maison médicale	Pour équilibre recettes supplémentaires	83 833,00	
O20	Dépenses imprévues d'investissement	BP : 0 €	70 000,00	
	TOTAL		<b>241 833,00</b>	<b>241 833,00</b>

**Délibération : la décision modificative n° 2 est adoptée à l'unanimité**

### **5 – Attribution d'indemnités au receveur municipal**

Le maire explique au conseil qu'en date du 10 juin 2008, une délibération a été prise pour l'attribution des indemnités au receveur municipal. Il précise que cette délibération était nominative pour le receveur municipal, Mme Marie-Pierre HUARD.

Cette dernière ayant pris sa retraite et les services fiscaux ayant été regroupés sur la commune de GEX, il convient de délibérer de nouveau pour l'attribution des indemnités à M. RIETZMANN André, receveur municipal.

Le maire demande par conséquent, au conseil d'acter les modalités de cette attribution comme suit :

*VU l'article 97 de la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,*

*VU le décret n° 82-979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,*

*VU l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés de fonctions de receveurs des communes et établissements public locaux, **DECIDE***

- ◆ *de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,*
- ◆ *d'accorder l'indemnité de conseil et l'indemnité pour l'aide à la confection du budget au taux de 100 % par an. Ces indemnités seront calculées selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1983 et à l'article 1 de l'arrêté interministériel du 16 septembre 2003 et sera attribuée à Monsieur RIETZMANN André, receveur municipal.*

**Délibération : vote oui à l'unanimité pour accepter l'attribution ci-dessus et abroger la délibération du 10 juin 2008.**

JM. JOANNES demande si le versement de cette indemnité est obligatoire. Il lui est répondu que non. S. FILOCHE souligne que le nouveau percepteur est disponible et réactif aux demandes des communes, et que cette nouvelle collaboration se déroule très bien.

A 20 h 55, S. FILOCHE quitte la séance

## **6 - Informations du maire dans le cadre de sa délégation en date du 7/04/2014**

Néant

### **7 - Informations communautaires**

- **PLUIH** : les services de la CCPG, interviendront lors de la séance de conseil du 4 décembre pour exposer le PADD intercommunal. La séance débutera donc à 19 h exceptionnellement. Le document qui sera abordé est projeté aux conseillers. Il retrace le fait que le Pays de Gex se caractérise par un développement majeur depuis une quinzaine d'années, qui a eu tendance à s'accroître ces dernières années. En effet, en 5 ans, 15000 nouveaux habitants sont arrivés sur le territoire équivalent à un taux de développement annuel de 2.9 %. Ce développement majeur trouve 2 explications :

- L'attractivité du territoire pour son cadre de vie de qualité aux portes d'une métropole internationale,
- La politique genevoise qui n'offre pas suffisamment de logements au regard de son dynamisme économique.

Ce développement pose un certain nombre d'enjeux que le PLUIH doit prendre en compte :

- La préservation du grand paysage et du cadre de vie que lui confère cette attractivité,
- La création d'un paysage urbain de qualité et fonctionnel,
- Le développement d'un réseau de transport cohérent avec les besoins d'un territoire de plus de 100000 habitants,
- Le développement continu en équipements pour répondre aux besoins des populations (Versonnex propose l'implantation d'un funérarium en lieu et place de la déchetterie qui doit quitter le territoire),
- Un développement économique qui accompagne le développement résidentiel.

Au regard de ces constats et enjeux, le PADD du Pays de Gex vise à :

- Maîtriser l'urbanisation du territoire afin de structurer des espaces de vie accessibles à tous, équipés et connectés,
- Promouvoir le Pays de Gex au sein de la métropole Genevoise à travers un positionnement économique complémentaire qui s'appuie sur ses atouts intrinsèques,
- Retrouver l'authenticité de l'identité gessienne au travers de la promotion d'un paysage urbain relié aux espaces ruraux et naturels qui l'entourent et de la mise en valeur du patrimoine.

P.HEIDELBERGER ajoute que si les communes ne jouent pas le jeu, il sera impossible de respecter l'évolution préconisée par le PADD. Il précise que Versonnex ne souhaite pas devenir une commune importante et désire préserver le cadre de vie tel qu'il est actuellement. Cette précision est d'ailleurs reprise dans le document établi par la CCPG.

Parmi les enjeux de ce PADD, l'accueil des salariés travaillant sur le territoire en axant le développement sur les logements abordables, est essentiel :

- Construire environ 12000 logements à l'horizon 2030 sur une emprise foncière maximum comprise entre 300 et 400 ha (réduire le rythme de consommation d'espaces – concentrer ce développement résidentiel sur les polarités du Pays de Gex – prioriser le développement urbain en renouvellement de l'existant ou en comblement des dents creuses – limiter l'urbanisation des bas monts et des hameaux -)
- Lutter contre les situations d'exclusion du marché de l'accession et de la location privées
- Assurer le respect des objectifs de mixité sociale pour améliorer l'accès au logement pour tous
- Exploiter les potentialités offertes par le parc existant,
- Mettre en œuvre une stratégie foncière, visant à réduire les coûts de charge foncière et donc les prix immobiliers sur le territoire.

Concernant le réseau transports, il est primordial de connecter le Pays de Gex au cœur de l'agglomération de Genève, en transport collectif performant, mais aussi de connecter les communes entre elles. Pour cela, il faudra garantir l'attractivité des transports collectifs, articuler transport et urbanisme et desservir les

secteurs d'activités structurants. A ce sujet, JM. JOANNES dit qu'il faut signaler à la CCPG d'inscrire le tracé de la ligne Z que défend Versonnex depuis longtemps.

Par ailleurs, il faudra rester vigilants aux enjeux de mobilité interne en lien avec les développements routiers métropolitains (PPR par exemple, emplacements réservés au PLU communal), être attentifs au projet de sortie de l'échangeur de Versoix qui aura un impact énorme sur Sauverny, voire même sur Versonnex.

Parmi les enjeux de ce PADD, il convient de retenir entre autres, ceux concernant :

- La protection de notre ressource en eau sur le territoire, c'est-à-dire : mettre en cohérence les capacités d'approvisionnement en eau potable et de traitements des eaux usées au regard des objectifs de développement urbain - améliorer quantitativement et qualitativement le traitement des eaux usées au sein du territoire - structurer la gestion des eaux pluviales.
- Le développement d'un territoire à énergie positive, c'est-à-dire : développer l'indépendance énergétique du Pays de Gex en favorisant le recours aux énergies renouvelables locales, à l'échelle du bâtiment (mix énergétique) ou de projets collectifs (chaufferies bois, unités de méthanisation...) – développer les réseaux de chaleur sur le territoire (imposer le raccordement des secteurs à forte densité, alimenter le réseau de chaleur par les ressources locales comme le biogaz, bois énergie, énergie fatale du CERN) – optimiser l'exploitation et la valorisation des énergies de récupération – conforter l'amélioration des performances énergétiques du bâti.

A l'issue de la présentation du document, D. DEVISCOURT demande si les dates et le tracé pour la mise en service du BHNS sont connus. Le maire répond que non, et que le fonctionnement définitif n'est pas encore acté. JM.CHARREAU informe que le tracé est visible sur le site du Département. Le maire précise que pour l'instant, Ferney-Voltaire n'est pas d'accord sur le tracé prévu par l'ancien mandat électif et que ce désaccord retarde un peu le projet.

- **Mise en place d'un badge d'accès pour les déchetteries du Pays de Gex.** D.DEVISCOURT demande quel en sera le coût pour les administrés. Le maire répond que le badge sera le même que celui utilisé pour les containers semi-enterrés, donc pas de coût supplémentaire. Concernant Versonnex, il faudra que les usagers possèdent ces badges. D.DEVISCOURT dit que c'est dommage de dépenser pour une déchetterie qui disparaîtra. N. BLOUQUY répond que le badge donnera accès à toutes les déchetteries du Pays de Gex.
- Communiqué de presse « le Pays de Gex invite les jeunes médecins à venir s'installer »

## 8 - Commissions communales

### A) CCAS (E. MARTIN)

- La rentrée de l'école « Grain d'amour » a finalement eu lieu. 4 enfants y sont inscrits au lieu des 5 prévus, la CCPG remet donc en cause la subvention.
- 12 aînés se sont inscrits pour la visite du vieux Genève, qui a été très appréciée.
- L'attribution des places pour la crèche de Versonnex a eu lieu. (40 demandes pour 36 places).
- Le prochain goûter aura lieu le 10 octobre.

### B) Commission Urbanisme (P. HEIDELBERGER)

- Les travaux de la maison médicale avancent bien, la dalle du 2<sup>ème</sup> étage a été coulée. Le second œuvre est en cours.

### C) Commission Environnement – Sécurité (JM. CHARREAU)

Lors de la commission qui a eu lieu le 6/09/2017, les points suivants ont été abordés :

#### • **Boîte à livres**

Deux citoyens de Versonnex se sont portés volontaires pour construire la première boîte à livres de Versonnex. Ces derniers sont venus nous la présenter. Il s'agit d'un simple caisson en « OSB » pouvant accueillir livres et BD, muni d'un toit faisant office de protection contre la pluie.

Un règlement rédigé sera visible sur un des côtés de la boîte afin de permettre une bonne utilisation.

L'emplacement reste encore à définir, bien que plusieurs lieux aient été évoqués :

- Sur le parking de la Forge
- Sur la bande de terre entre les deux écoles
- Près des écoles (arrêt de bus des collégiens...)

- Aux Genévriers près de la Croix Rouge
- A proximité de la bibliothèque

La boîte sera fixée au sol pour éviter un maximum de dégradations. J. DUBOUT a émis l'idée de placer un banc à proximité ou une table de pique-nique pour plus d'aisance.

Il a été demandé aux bénévoles de construire une seconde boîte qui pourra être placée aux Genévriers si la première est installée à Bois Chatton. D'autres boîtes pourront voir le jour et être fixées dans les endroits précédemment cités.

Les lieux de pose doivent être visibles sans pour autant devenir des dépotoirs.

- **Réseau Social Smiile**

Le réseau social Smiile permet l'échange de produits et de services entre administrés d'une même commune. C'est grâce à Madame LENSKI, 1<sup>er</sup> ambassadeur de la commune, que nous avons eu connaissance de ce réseau. Concernant d'abord Bois Chatton, le réseau devrait être étendu à toute la commune. Pour s'inscrire, il suffit de se connecter sur le site et d'être accepté par un voisin déjà inscrit. Cela permet d'éviter toute fraude et d'avoir affaire à des personnes qui ne seraient pas de Versonnex. Ce réseau pourrait également servir à promouvoir le covoiturage dans la commune.

La mairie peut également s'inscrire sur le réseau Smiile City, plus spécifique pour une administration.

Si une personne n'ayant pas accès à internet souhaite s'inscrire, c'est auprès de l'ambassadeur qu'elle pourra le faire.

- **Journée « nettoyons la nature »**

La journée se déroulera le 24 septembre à 9h00. Trois secteurs ont été définis par J-M. CHARREAU. Le kit de nettoyage a été commandé et retiré au magasin E. LECLERC

- **Concours de fleurissement**

Afin d'attirer un maximum de participants au concours de fleurissement, la commission souhaite mettre en place un système de réduction dans les jardineries avec lesquelles la commune est partenaire. Ainsi, les nouveaux inscrits pourraient peut-être profiter d'un rabais dans une jardinerie. Il conviendra de se renseigner. En revanche, les gains resteraient les mêmes : des bons d'achat.

- **Les jardins partagés**

Etant donné qu'il reste deux parcelles dans les jardins partagés, elles seront mises à disposition des écoles.

- **Création d'une mare pédagogique**

Nous n'avons toujours pas de nouvelles de la part de la CCPG concernant la création d'un panneau informatif sur la flore et faune de la future mare.

- **Sentiers de promenade**

Un nouveau sentier de promenade (boucle jusqu'à Cessy, dont un passage pour rejoindre l'étang) a été envisagé afin de pouvoir faire le tour de Versonnex sans passer par les routes. Les chemins seront balisés, des ponts et passerelles créés. Le sentier profitera autant aux piétons qu'aux cyclistes.

### Concernant la sécurité :

- **Sens interdit, route de Villars Dame**

Le panneau indiquant le sens interdit sur la route de Villars Dame, sera prochainement mis en place par les services techniques.

- **Chemin des écoliers**

Un panneau interdisant l'accès aux deux-roues à moteur sera installé aux entrées du chemin des écoliers. D.DEVISCOURT demande pourquoi la barrière a été coupée, car elle permet le passage des scooters. Le maire répond qu'il s'agit d'un acte individuel et non d'une volonté communale.

- **Règlementation de la taille des haies**

De nombreux riverains ne respectent plus la hauteur maximale pour les haies. En effet, de nombreuses plaintes sont fréquemment reçues en mairie. Pour pallier à cela, nous incitons les administrés à discuter avec leurs voisins. Si rien n'est fait, notre garde champêtre, se chargera d'envoyer une lettre recommandée.

Par ailleurs, JM. CHARREAU informe le conseil que la CCPG a souhaité que Versonnex intervienne lors d'une réunion pour exposer le travail effectué par la commune, en matière de « zéro pesticide » et parler du label « Terre Saine ». Les échanges à ce sujet sont en cours.

#### D) Commission Scolaire (A. LECLERE)

- La rentrée s'est bien déroulée, dans une bonne dynamique. Nous avons accueilli de nouveaux enseignants et de nouveaux intervenants extérieurs pour les activités TAP. Mme Valérie HUBERT a repris la gestion du personnel de cantine et d'entretien des salles communales, en étroite collaboration avec le nouveau

directeur de l'Accueil de Loisirs. Le pot de la rentrée scolaire a permis à toutes ces personnes de faire connaissance.

- La commission remercie tous les agents et intervenants qui se sont vraiment investis pour que les changements se passent dans un climat serein et constructif. La commission a apprécié les remerciements de M. BLAVET, directeur de l'école élémentaire, mettant en évidence la dynamique et l'écoute de la commune envers les écoles.
- La séance publique avec les parents aura lieu le 5 octobre à 20 h à la Salle Pierre Jaques. Un visuel des activités et nouveautés organisationnelles est en préparation pour être projeté aux parents. Tout le conseil est invité à cette réunion au cours de laquelle les membres de l'inspection académique du secteur seront présents.
- Le Conseil Municipal des Jeunes n'a pas encore repris du service, mais cela ne devrait plus tarder.
- Le terrain Multisports a été réceptionné. Nous nous trouvons confrontés à une partie de la population qui souhaiterait que l'accès soit davantage ouvert, sur des plages horaires plus grandes, et une autre partie de citoyens qui souhaiterait que l'accès soit interdit les week-ends (pétition de 5 familles). Nous avons bon espoir que cela se calme avec l'usage. Une poubelle a été posée près du terrain et le règlement d'utilisation des lieux et de gestion des clés, a été affiché. L'inauguration de l'ouvrage aura lieu mercredi 11 octobre, de 16 h à 18 h, en présence d'élus voisins et du Département et de Julien BONNAIRE, rugbyman international.

*E) Commission Animation – manifestations – communication (E. HEDRICH)*

- La Nuit de la Guitare se déroulera cette année sur deux jours, les samedi 28/10 et dimanche 29/10.

*F) Commission Personnel (F. PERRET)*

- La prochaine commission aura lieu le 3 octobre à 20 h.

## **8 - Informations diverses**

- **Projet de fusion Versonnex/Sauverny/Grilly** : une réunion est prévue en Sous-Préfecture, le mercredi 8 novembre à la demande des 3 communes afin de connaître les tenants et les aboutissants relatifs à cette fusion (fiscalité entre autres). Un referendum auprès de la population sera réalisé dans chaque commune. L'information aux agents et aux citoyens des 3 communes devra être bien conduite et en détails. P. HEIDELBERGER souligne qu'il sera impératif, pour que cette fusion se réalise, que les 3 communes adhèrent au projet.
- Le jugement en faveur de la **commune contre Impact Immobilier** a été porté en cour administrative d'appel de Lyon, par les requérants. L'avocate de la commune se charge du mémoire en réponse.
- Remerciements de l'**association Cello Arte** pour la mise à disposition de la salle Pierre Jaques pour leur concert du 1<sup>er</sup> septembre.
- Le point sur les diverses demandes relatives à **l'éclairage public des lotissements** :
  - Reprise des voiries de la Pralet : elle dépend de la CCPG puisque sous la voirie, il y a les réseaux. Ce dossier prend du retard car la CCPG refuse cette reprise. Parallèlement, l'éclairage est déjà compris dans ce que la commune verse au SIEA puisque le plan de financement pour la réfection et l'entretien des réseaux, comprenait la Pralet.
  - Demande de l'ASL « côté Zen » à Bois Brillon. Le promoteur nous a un peu forcé la main, car en bordure de la rue du Stade, il a installé l'éclairage, qui est par conséquent public. Seulement, cet éclairage est commun avec les deux impasses du lotissement et est géré par le même boîtier. Pour que cet éclairage soit repris par le SIEA, il faut que l'installation soit aux normes et qu'un disjoncteur distinct soit posé. Le promoteur doit se rapprocher du SIEA pour cette affaire.
  - Les Buissons dont la voirie appartient à la commune. L'éclairage n'est pas encore réalisé puisqu'il s'agit d'un nouveau lotissement. Il sera réalisé, conformément aux normes du SIEA et pourra ainsi être inclus dans son plan de financement et entretien.
  - Le Grand Verger : fait également partie du plan de financement sur lequel il faut relancer le SIEA.

P. HEIDELBERGER informe que Sauverny a décidé, afin de faire des économies d'énergie, de couper l'éclairage public toutes les nuits entre minuit et six heures du matin, sauf le vendredi et le samedi. Il se dit favorable à cette mesure et propose au conseil d'y réfléchir lors d'une prochaine commission. JM.JOANNES soulève le problème de sécurité routière en cas de noir total sur la commune. P. HEIDELBERGER répond que le souci résidera surtout dans le manque d'éclairage au niveau des passages

piétons, c'est pourquoi cette mesure, si elle devait être mise en place sur la commune, demande une vraie réflexion. F. PERRET propose dans ce cas, d'installer des systèmes de détection qui s'allumeraient au passage des piétons (notamment au niveau des lotissements). Le maire doit également s'entretenir à ce sujet avec le SIEA.

- **Le Festival VERSOLEO** : la première édition organisée cette année a remporté un tel succès, que la commune souhaite la renouveler. Cette nouvelle association demande si le conseil municipal serait d'accord pour prendre en charge à hauteur de 1300 €, la location des toilettes sèches, les droits SACEM, la sonorisation.... De son côté, l'association s'occupe se charge de trouver les artistes, et d'assurer buvette et petite restauration. Il est prévu, pour l'édition prévue le 30 juin 2018, de faire venir le groupe ayant gagné le tremplin du festival bien connu maintenant « les Vaches Folks ». Le conseil municipal donne un accord de principe pour cette participation financière qui sera inscrite au budget primitif 2018, lors de sa préparation. Une information sera également faite dans le bulletin municipal, afin que des jeunes de la communes ou proches, puissent se produire lors de cet évènement.
- **Exonération de la taxe d'habitation.** Le maire explique qu'il semble que le système mis en place s'oriente vers une exonération comme cela existe pour certains ménages dont les ressources sont faibles, l'Etat va compenser au niveau des taux votés, c'est-à-dire que ce que la commune ne perçoit pas, l'Etat nous le reversera.

La séance levée à 23 h 15

Fait à Versonnex, le 20 octobre 2017

Le Maire,

Jacques DUBOUT